



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 33008

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le soutien financier qu'apporte l'État à l'Institut français des relations internationales (IFRI). En 2003, l'Ifri a dû supporter une réduction de 24 % des crédits apportés par l'État, ce qui a mis en difficulté cet institut qui consacre plus de 60 % de son budget à ses seuls frais de personnel. Compte tenu du rôle éminent de l'IFRI pour doter la France de capacité de recherche et d'analyse géopolitique de premier plan dans un environnement international complexe où le jeu des influences va croissant en particulier sur le terrain de la compétition économique, comme son rapport au Premier ministre sur l'intelligence économique a pu le montrer, il lui semble essentiel que cet institut bénéficie, si ce n'est d'un niveau d'aide supérieur, en tout les cas d'un engagement contractuel de la part de l'État. Aussi, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il envisage de donner une réponse favorable au contrat pluriannuel d'objectifs proposé, il y a quelques mois par l'IFRI et qui serait un exemple fort de mutualisation des énergies qu'il appelle de ses vœux.

Texte de la réponse

L'institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son comité d'études et de recherches franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études, ou de mises à disposition d'agents de l'État. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33008

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 763

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3157